

Candidature de Dominique Lepape

La spécificité qu'apporte ma candidature au Conseil de la Ligue est mon profil juridique spécialisé en droit du travail et en protection sociale.

En effet, je suis depuis longtemps actif dans le droit du travail où je suis et Conseiller du Salarié et Défenseur Syndical.

Derrière ces titres se cache l'accompagnement des salariés en difficulté et leur défense au Conseil des Prud'hommes comme devant la Cour d'Appel.

Par ailleurs, après avoir été un temps assureur spécialisé en santé, puis en retraite des indépendants, je suis devenu une fois invalide membre du Conseil de la CPAM de mon département (un nouveau mandat de quatre ans débute en mai) et administrateur d'un des deux principaux data-center de la Sécurité-Sociale.

Je suis également rapporteur d'une commission du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie : une instance dédiée aux questions d'âge et de perte d'autonomie.

Ces fonctions aux intitulés barbares attestent de ma spécialisation dans des questions qui pour les auteurs professionnels sont cruciales : leur protection sociale, leur retraite, leurs droits issus du travail.

Le monde de l'édition est évidemment différent du salariat.

Pourtant à la lumière par exemple du récent procès Deliveroo où une plateforme voit ses travailleurs « indépendants » requalifiés en salariés, on peut imaginer que le statut d'auteur évolue vers plus de droits sociaux.

Evidemment, les évolutions qu'on peut appeler de nos vœux sont à inventer. On imagine mal par exemple qu'un auteur qui sur mon profil n'aurait publié qu'un ouvrage en retire des droits sociaux éternels et le chômage indemnisé à vie.

Mais doit-on en rejeter l'idée à priori ?

Un salarié victime d'un accident de travail à la première heure de son embauche aura bien, lui, ses soins médicaux payés et des revenus de remplacement sa vie durant, et même ses ayants-droits dans certaines conditions ...

Ecrire un livre représente pour la plupart d'entre-nous des années de maturation et des semaines de rédaction.

Ceux qui n'ont pas d'autre statut social doivent-ils être durablement exclus du système ?

Je l'ignore, mais il y a des réflexions à nourrir et des combats à livrer dans ce domaine.

C'est là que je propose mon coup de main : la défense des auteurs sur le terrain des droits issus du travail.

Mon parcours est je crois de nature à renforcer la parole de la Ligue dans ces domaines.

